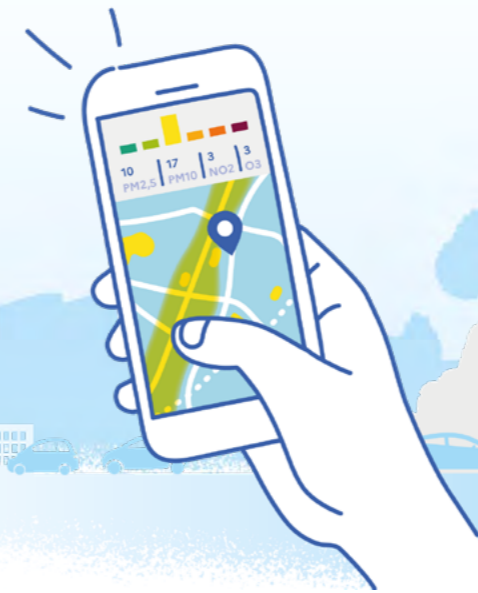


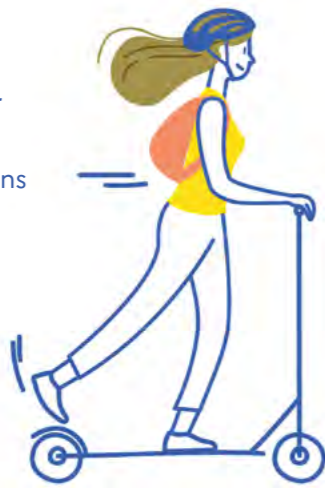
L'amélioration de la qualité de l'air est l'affaire de chacun à tout instant. Réduire les émissions de polluants atmosphériques passe par des gestes simples à mettre en œuvre au quotidien.

## QUELS GESTES ADOPTER pour agir ?



### S'INFORMER

- Sur la qualité de l'air à l'échelle nationale : [prevair.org](http://prevair.org)
- Sur la qualité de l'air de sa région : [www.atmo-france.org](http://www.atmo-france.org)
- Sur les règles spécifiques à chaque territoire : [ecologique-solidaire.gouv.fr/services-deconcentres-du-ministere](http://ecologique-solidaire.gouv.fr/services-deconcentres-du-ministere)
- Sur les recommandations sanitaires : [ars.sante.fr](http://ars.sante.fr) et [pollens.fr](http://pollens.fr)
- Sur les épisodes de pollution : [lcsqa.org/vigilance-atmospherique](http://lcsqa.org/vigilance-atmospherique)



### SE DÉPLACER AUTREMENT

- Privilégier la marche, le vélo et les transports en commun
- Choisir le covoiturage
- Entretien son véhicule, vérifier la pression des pneus
- Pratiquer l'écoconduite (vitesse souple et réduite, usage modéré de la climatisation...)
- Acheter un véhicule faiblement émetteur (plus d'information sur [ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/vehicules](http://ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/vehicules)) et l'identifier grâce au certificat qualité de l'air, Crit'Air, à commander en quelques clics sur : [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr)

### SE CHAUFFER PLUS SOBREMENT

- Choisir un appareil performant (chaudière à condensation, label Flamme verte...)
- Isoler son logement et réduire la température
- Faire entretenir son appareil de chauffage
- Utiliser un combustible de qualité (bois sec et non traité)

### BIEN CHOISIR SES MATÉRIAUX

- Utiliser des peintures, des vernis et des colles émettant moins de polluants



### VALORISER SES DÉCHETS VERTS

- Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec des incinérateurs de jardin. Pour s'en débarrasser, plusieurs solutions :
- les valoriser, par le biais du compostage, du paillage ou du broyage ;
  - les apporter en déchèterie ou profiter de la collecte sélective si votre commune la propose.

- LE -  
SAVIEZ-VOUS ?

Se déplacer à vélo vous expose moins à la pollution urbaine qu'en voiture (étude AirParif).

50 kg de végétaux brûlés dans son jardin = 14 000 km parcourus par une voiture à essence récente = 3 semaines de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois performante

